

Vous pouvez effectuer votre demande :

- **Par voie dématérialisée**, en sélectionnant « DP Déclaration Préalable » sur le Guichet Unique de votre commune, accessible sur le site internet maugescommunaute.fr > Démarches en ligne > Urbanisme et Habitat > [Accéder au Guichet unique](#).
Le Guichet Unique vous guide pas à pas via l'affichage de bulles d'information sur la droite de l'écran.
- **En format papier**, en complétant le formulaire CERFA n°13703 que vous trouverez sur le site du [Service Public](#) > [Déclaration préalable](#) > [Accéder au formulaire](#)
Afin de vous accompagner dans le montage de celui-ci, vous trouverez ci-dessous, quelques éléments sur la complétude.

SUR LE FORMULAIRE CERFA :

L'intégralité des pages du formulaire devront être communiquées, notamment le bordereau des pièces.

1 - Identité du déclarant

1-1 : Pour un particulier : renseigner le nom, prénom, date de naissance, lieu de naissance, département, Pays.

1-2 : Pour une personne morale : compléter la dénomination, la raison sociale, le n° SIRET, le type de société, la qualité du représentant, le nom et le prénom.

Si la demande comporte plusieurs déclarants, il conviendra de renseigner la fiche complémentaire. Le formulaire d'origine ne permet pas de renseigner plus d'un déclarant.

2 - Coordonnées du déclarant

Renseigner l'adresse du déclarant, le code postal et la localité. Idéalement, il conviendra de renseigner un numéro de téléphone et un mail.

2 bis - Identité et coordonnées d'une personne autre que le déclarant

A renseigner si vous souhaitez que les réponses de l'administration soient adressées à une autre personne.

3 – Le terrain

Renseigner l'adresse du terrain concerné par le projet, la référence cadastrale et la superficie. Le préfixe correspond à la commune déléguée.

Si la demande comporte plusieurs parcelles, se reporter à la fiche complémentaire mentionnée ci-après.

4 – Le projet

4.1 - Nature du projet : Cocher la case relative à la nature du projet (*Nouvelle construction / Piscine*). Il conviendra également de fournir un descriptif du projet (dimensions du bassin, emprise totale du projet en intégrant les éventuelles margelles, teinte du liner).

Renseigner la case indiquant si votre projet porte sur votre résidence principale ou secondaire.

8 – Engagement du déclarant

Renseigner le lieu, la date et signature du déclarant.

Si la demande est réalisée par plusieurs déclarants, il sera nécessaire d'apposer plusieurs signatures et de renseigner la fiche « Autre demandeur ».

Références cadastrales : fiche complémentaire

Cette page doit être renseignée si votre unité foncière est composée de plusieurs parcelles cadastrales. Dans ce cas, il conviendra de renseigner chaque référence cadastrale ainsi que les lignes relatives aux superficies.

Attention ne pas oublier de compléter la dernière ligne en bas de page relative à la superficie totale du terrain.

> Pièces graphiques à fournir

Vous pouvez vous reporter à la fiche-guide illustrée « Construire une piscine » que vous pouvez retrouver sur le site internet maugescommunaute.fr > Vivre et Habiter > Urbanisme/Droit des sols > J'ai un projet de travaux.

Pour tout complément d'information, veuillez vous rapprocher du service Urbanisme de votre commune :

- Beaupréau-en-Mauges – T 02 41 71 76 80 – urbanisme@beaupreaudenmauges.fr
- Chemillé-en-Anjou – T 02 41 30 48 28 – urbanisme@chemille-en-anjou.fr
- Mauges-sur-Loire – T 02 41 39 80 54 – urbanisme@mauges-sur-loire.fr
- Montrevault-sur-Èvre – T 02 44 09 04 91 – urbanisme@montrevaultsurevre.fr
- Orée-d'Anjou – T 02 52 59 74 25 – urbanisme@oreedanjou.fr
- Sèvremoine – T 02 41 64 76 33 – urbanisme@sevremoine.fr